

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt septembre deux mil vingt-deux, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :** M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Capucine MAYEUR – Mme Christiane MEURILLON – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** M. Christophe GAQUIERE (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART) – Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Mme Gaëlle COMBRIS) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON) – M. Eric FORESTIER (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

**Secrétaire de Séance :** M. Grégoire HAMY.

**N° 2022-45 - Objet : Avis du Conseil municipal sur le retrait de la ville de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest.**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Par délibération n° DCM 2021-64 du 30 septembre 2021, le conseil municipal de la ville de Comines a autorisé le retrait de la ville de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest,

Par délibération n° 31-22 du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a autorisé le retrait de la commune de Comines.

Considérant que l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le retrait d'une commune du SIVOM requiert d'une part le consentement du comité syndical du SIVOM mais également l'accord des conseils municipaux des communes membres, exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création du SIVOM.

Considérant que chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIVOM pour se prononcer et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée défavorable.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le retrait de la ville de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

**Emet un avis favorable au retrait de la ville de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest.**

Le secrétaire de séance,  
Grégoire HAMY.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Préfecture le 03 OCT. 2022  
et de la publication le 04 OCT. 2022  
Thierry BONTE, Maire.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Verlinghem**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_45
Date de la décision :	2022-09-26 00:00:00+02
Objet :	Avis du Conseil municipal sur le retrait de la ville de Comines du SIVOM Alliance Nord-Ouest.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215906116-20220926-DEL_2022_45-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215906116-20220926-DEL_2022_45-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
Nom original :		
del_2022_45.pdf	application/pdf	89181
Nom métier :		
99_DE-059-215906116-20220926-DEL_2022_45-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89181

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 octobre 2022 à 07h35min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 octobre 2022 à 07h35min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 octobre 2022 à 07h35min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 octobre 2022 à 07h41min07s	Reçu par le MI le 2022-10-04